

COMMUNIQUE DE PRESSE

Glissement de terrain au Villard des Dourbes

La cellule de vigilance relative au glissement de terrain au Villard des Dourbes s'est réunie en Préfecture afin de faire un point de situation et arrêter des mesures adaptées.

Evolution générale du glissement

Les vitesses de déplacement des matériaux diminuent dans le cœur du glissement en se situant à 7,5 mètres/jour.

On observe en aval un déplacement au niveau de la limite latérale Nord au-dessus du lacet du carrefour de la route de Vaumet. La submersion des terrains stables s'est arrêtée dans ce secteur. En revanche, la fissure apparue au niveau de la route départementale poursuit son accélération (de 1,7 mètres/jour à 2,3 mètres/jour entre 2 relevés).

Par ailleurs, une nouvelle fissure est apparue au sein des terrains non encore déstabilisés jusqu'à ce jour en bordure du lac et du boulo-drome au hameau du Villard. Globalement la situation actuelle ne pose aucun risque pour les habitations.

Incidence en aval du glissement

Les risques hydrauliques dans le ravin ont fait l'objet d'une visite du cabinet d'études ERTM en charge de l'étude d'un modèle physique (réalisation d'une maquette) de la couverture des Eaux Chaudes. Cette étude prendra en compte les hypothèses de transports solides et notamment les modifications apportées par le glissement.

En l'état actuel de la topographie, les services techniques ne craignent pas la formation de retenues d'eau en aval .

Il a été décidé de saisir le service technique régional de la DIREN en vue de lancer une étude sur cette partie aval.

Il sera procédé à un essartage dans le ravin.

Le suivi de la partie amont

Aucune évolution notable n'a été relevée au niveau de la ferme Raymond.

A titre préventif, la DDASS et la DDAF sont chargées de veiller à la bonne qualité des captages d'eau du Villard chacune en ce qui la concerne. La coordination des actions de ces services est confiée à la Mission Interministérielle du Suivi de l'Eau. (MISE).

Les accès

La piste provisoire réalisée par le Conseil Général est achevée. Son utilisation est limitée à la circulation des véhicules des seuls résidents, de ceux des services publics et d'approvisionnement.

Un arrêté sera pris en ce sens par le Président du Conseil Général.

- Interdiction de circulation sur le Chemin Départemental 569 depuis le carrefour avec la Route Départementale 19, sauf véhicules précités
- Limitation à 3,5 tonnes sur la piste provisoire.

Il est rappelé que cette piste reste une voie de circulation provisoire sur laquelle il convient de se déplacer avec la plus grande prudence notamment en période de pluie ou de neige.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration des conditions de circulation sur la route de Vaumet débuteront dès que les conditions météorologiques le permettront.

Le Maire de DIGNE-LES-BAINS prendra un arrêté interdisant à toute personne l'accès des terrains concernés par ce glissement.

Les réseaux

EDF a finalisé une étude relative à l'alimentation du hameau de Vaumet actuellement desservi par un groupe électrogène et procède à la programmation des travaux.

Par ailleurs, les travaux, projetés par la SEERC, d'enfouissement de la canalisation d'eau de Vaumet débuteront le 3 mars prochain.

Problèmes agricoles

Les services de la DDAF en liaison avec le Conseil Général procèdent à l'examen attentif des problèmes rencontrés par les agriculteurs tant pour des mesures immédiates (aide relative à l'acquisition de fourrage, procédure de calamités agricoles) que des mesures structurelles (possibilités d'usage de nouveaux terrains agricoles).

Lancement d'études complémentaires

Pour tenir compte des conclusions du rapport de la Société Alpine de Géologie (SAGE), il a été décidé d'arrêter les mesures suivantes :

- la déviation des eaux en amont a été engagé par un premier repérage des sources
- des repères topographiques ont été mis en place par le SRTM en amont du glissement dans la zone stable à surveiller
- des observations géologiques et géophysiques complémentaires seront réalisées sous un mois selon les conditions climatiques en partie haute
- des prospections géophysiques et entre le hameau et le glissement seront engagées d'ici la fin de la semaine.